

**Extrait du Procès-Verbal de la réunion du
Conseil d'Administration du 03/11/2022
Délibération n° 2022-40**

Sur convocation en date du 17 Octobre 2022, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Martinique se sont réunis le Jeudi 03 Novembre 2022 à 14h30 précises, afin de délibérer en session ordinaire ce jour, dans la salle de réunion du Centre International de séjour de Martinique (CISM) –ZAC l'Etang z'Abricots - 97200 Fort-de-France, sous la présidence, de Monsieur Justin PAMPHILE, Président du Centre de Gestion.

<u>Etaients Présents : 14</u>	
Justin PAMPHILE	Président – <i>Présidente de séance</i>
Patrice GEMIEUX	Membre suppléant du Conseil d'Administration
Wiltord HARNAIS	Membre titulaire du Conseil d'Administration – <i>Secrétaire de séance</i>
Marie-Claude RAQUIL	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Christian PALIN	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Françoise ADAINE PETIT	Membre suppléant du Conseil d'Administration
Annick COMIER	Membre suppléant du Conseil d'Administration
Victor Charles CLAVEAU	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Angèle SERBIN	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Christian CONSTANTIN	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Ketty MARIE-LUCE	Membre suppléant du Conseil d'Administration
Eliane MIEVILLY	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Marthe ROUVEL	Membre suppléant du Conseil d'Administration
Nadia ACCUS ADAINE	Membre titulaire du Conseil d'Administration
<u>Etaients absents : 8</u>	
Jenny DULYS-PETIT - excusée	1 ^{ère} vice- Présidente
Maryse JEAN-MARIE - excusée	3 ^{ème} vice-Présidente
Claudie VETRO - excusée	4 ^{ème} vice-Présidente
Berthe VIELET - excusée	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Hugues TOUSSAY - excusé	Membre titulaire du Conseil d'Administration
José MIRANDE - excusé	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Bruno Nestor AZEROT - excusé	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Robert DULYMOIS - excusé	Membre titulaire du Conseil d'Administration
<u>Assistaient à la réunion</u>	
Josiane JOURDAIN AURORE	Directeur Général des Services
Mylène EUPHROSINE	Directeur Général Adjoint
Michèle VARASSE	Responsable du pôle Prévention Santé Sécurité au Travail
Audrey LAMBERT	Responsable des services Développement des RH et Secrétariat Général

Evolution de l'organisation des élections professionnelles 2022 en vue du renouvellement des représentants du personnel aux différentes instances paritaires/ modification des délibérations du 17 mai et 22 septembre 2022

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale modifié,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2022-22 du 17 mai 2022, approuvant le recours au vote électronique dans le cadre des élections professionnelles, comme modalité exclusive,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2022-39 du 22 septembre 2022 précisant les modalités de vote électronique,

Vu l'avis favorable du comité technique le 11 mars 2022, sur le vote électronique comme modalité exclusive et le 13 mai 2022 sur les modalités de mise en œuvre du vote électronique.

Vu l'avis du Comité Technique consulté le 27 octobre concernant la mise en place du vote hybride (vote électronique/vote à l'urne et par correspondance) à savoir : 2 Pour et 1 abstention du collège des représentants des collectivités territoriales & Etablissements/ 2 contre et 2 abstentions du collège des représentants du personnel.

Considérant que ces élections peuvent être mises en œuvre avec la combinaison vote électronique et vote à l'urne afin de permettre à chaque agent électeur, pour chacune des instances qui le concerne, de choisir son mode d'expression de vote et son jour de vote.

Considérant la proposition du Président de faire voter par correspondance les agents dont l'effectif est inférieur à 50.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable des Commissions Moyens Internes et Généraux et Prévention Santé au Travail,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- D'approuver la mise en place d'une solution hybride, vote électronique et vote à l'urne/vote par correspondance pour les 5 scrutins suivants ; CAP A, CAP B, CAP C, CCP et CST (pour les collectivités de moins de 50 agents).
- D'approuver l'acquisition d'un module complémentaire auprès de la société NEOVOTE pour l'intégration des données des 2 solutions, indispensable à la clôture du système de vote pour un coût HT de 10 000 euros.
- D'approuver le calendrier des opérations électorales comme suit :
 - Vote électronique : du 01 au 07 décembre
 - Vote à l'urne : le 08 décembre

- De mettre en place le vote par correspondance pour les scrutins pour lesquels l'effectif est de moins de 50 agents lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous documents et actes afférents à cette décision.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fort-de-France, le 03 novembre 2022

Le Président
Justin PAMPHILE

